

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à dix-neuf heures six minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

Nombre de Conseillers :	En exercice	: 13
	Présents	: 7
	Absents	: 6
	Pouvoirs	: 2

Secrétaire de séance : Noël Faucheron

■ 2025-04-8 : Budget annexe : vote du budget primitif 2025

Rapporteur : Madame Le Maire

Madame Le Maire soumet au conseil le vote du budget primitif du budget annexe tel que présenté ci-dessous :

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
002	40 468,42 €	002	- €
6015	- €	7015	41 307,00 €
6045	- €		
605	- €	74	
66111	25 000,00 €	7552	
6522	- €	7588	2,00 €
65888	2,00 €	757363	
opérations d'ordre		opérations d'ordre	
71355-042	345 932,54 €	71355-042	374 522,11 €
608-043	25 000,00 €	796-043	25 000,00 €
	436 402,96 €		440 831,11 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
001	- €	001	54 067,46 €
1641	100 000,00 €	1641	74 522,11 €
opérations d'ordre		opérations d'ordre	
3555-040	374 522,11 €	3555-040	345 932,54 €
	474 522,11 €		474 522,11 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de voter POUR le budget primitif du budget annexe tel que présenté ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré le jour et an que dessus

Pour copie conforme,
En Mairie le 3 avril 2025

Le Maire,
Charlotte VIGNEUX

